



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20251125-DEC-137-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025

Publication : 27/11/2025

Le 20/11/2025

**DEC-2025-137**

PTO / Centre commande publique / ALL

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n°2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** l'arrêté du Maire (n° 2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville de Bruges de lancer une consultation de travaux pour la rénovation du couvert de la salle Majau et sa solarisation, comportant trois lots : le lot 1- Couverture et étanchéité, le lot 2 – Charpente – Bardage et le lot 3-Photovoltaïque,

**CONSIDERANT** la mise en concurrence d'entreprises effectuée sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, après accomplissement des formalités de publicité, selon une procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1<sup>o</sup> du Code de la commande publique) en vue de l'attribution de travaux pour la rénovation du couvert de la salle Majau et sa solarisation, comportant trois lots : le lot 1-Couverture et étanchéité, le lot 2 – Charpente – Bardage et le lot 3- Photovoltaïque,

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 01/09/2025 pour publication au BOAMP et le DCE a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation de l'acheteur.

**CONSIDERANT** que 15 plis ont été reçus dans les délais (date limite de remise des offres au 06/10/2025 à 12h00), dont 6 pour le lot 1, 3 pour le lot 2 et 7 pour le lot 3.

**VU** le rapport d'analyse des offres et après négociations avec les trois meilleures offres de chacun des lots,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché du lot 1 Couverture et étanchéité avec l'entreprise CDS (candidat individuel), 1570 Avenue de Volvestre – 31390 Carbonne (SIRET : 48056094500036) pour un montant de 326 000 € H.T, le marché du lot 2- Charpente – Bardage avec l'entreprise Julien Lavoine (candidat individuel) 8 avenue du meilleur ouvrier de France 33 700 Mérignac (SIRET : 75355311400020) pour un montant de 291 821,69, et le marché du lot 3 Photovoltaïque à l'entreprise Solstyce (candidat individuel) 31 rue de la Blancherie 33370 Artigues-près-Bordeaux (SIRET : 51958940200121) pour un montant de 60 858,20 euros HT pour une durée prévisionnelle globale des travaux de 9 mois.



# Bruges

- **De payer** à réception de factures, pour le lot 1 un montant forfaitaire de 326 000 € H.T. soit 391 200 € TTC (T.V.A 20%), pour le lot 2 un montant forfaitaire 291 821,69 € HT soit 350 186,03€ TTC (T.V.A 20%) et pour le lot 3 un montant forfaitaire 60 858,20 € HT soit 73 029,84€ TTC (T.V.A 20%).

Les dépenses sont inscrites sur les budgets de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOISEAU

